

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr.  
 6 mois : 16  
 12 mois : 8  
 Poste : 35 fr.  
 6 mois : 18  
 12 mois : 10

# L'ECHO SAUMUROIS

Annonces, la ligne, 20 c.  
 Réclames, — . . . 30  
 Faits divers, — . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la sélection des annonces.  
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A SAUMUR,  
 Chez tous les Libraires ;  
 A PARIS,  
 chez DONGREL et BULLIER,  
 Place de la Bourse, 33.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

On s'abonne :

A PARIS,  
 chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,  
 Place de la Bourse, 8.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 31 Mai 1876.

## Chronique générale.

Les journaux qui ont leurs grandes et belles entrées dans les salons ministériels ont à sept le nombre des démissions arrivées place Beauveau, à la suite du dernier mouvement administratif.

Le *Bien public* annonce que les bureaux des groupes républicains du Sénat, qui avaient à se prononcer entre MM. Lenoël et le vice-amiral Jauréguiberry pour le siège de sénateur inamovible laissé vacant par la mort de M. Ricard, ont décidé d'appuyer la candidature de M. Jauréguiberry. Le candidat des groupes de droite n'est encore désigné.

Le *Figaro* a mené à bien, en très-peu de jours, la souscription destinée à remplacer les subventions municipales retirées à 67 établissements charitables de Paris. Le montant de la souscription s'est élevé à 96,354 francs 45 centimes, somme égale à celle que le conseil municipal avait rayée du budget de la charité.

La plupart des journaux ont annoncé la mort de M. Pernelle et de M. Bertrand, sénateurs. Nous ne savons qui a pu répandre cette nouvelle. Mais nous sommes heureux de pouvoir la démentir. M. Bertrand n'a même pas été indisposé, et les deux honorables sénateurs assistaient hier à la séance du Sénat.

M. Casimir Périer n'est pas mort non plus, ainsi que le bruit en avait couru, mais son état est toujours très-grave. Le

dernier bulletin porte que la faiblesse augmente.

La commission chargée d'examiner la question des pièces de cinq francs a tenu séance samedi, à Versailles, sous la présidence de M. de Lavergne.

Elle a décidé de donner au ministre la faculté de suspendre la fabrication extraordinaire des pièces de cinq francs.

M. Rouland, gouverneur de la Banque de France, a été nommé rapporteur, à la suite du refus de M. Calmon.

D'après le *Journal des Débats*, un certain nombre de députés appartenant à la gauche feraient les objections suivantes à la proposition Gafineau, interdisant toutes poursuites pour faits relatifs à la Commune :

« Qu'il n'y ait plus de poursuites, disent-ils, tout le monde en sera satisfait ; que le cabinet déclare qu'il n'en fera plus, la Chambre lui en saura gré ; mais qu'une loi ordonne expressément la cessation des poursuites qui sont essentiellement du domaine de la justice et du pouvoir, et tranche ainsi une question de gouvernement, ce n'est pas autre chose qu'un envahissement du législatif sur l'exécutif ; au début d'une session, il serait dangereux de s'engager dans cette voie, même avec l'assentiment du ministre.

D'un autre côté, ou la cessation des poursuites serait ordonnée sans distinction, et la Chambre, revenant sur ses décisions, amnistierait, du moins pour l'avenir, des actes qu'il est de l'intérêt comme de l'honneur du parti républicain de répudier hautement, ou il y aurait des exceptions, et ce serait laisser à la jurisprudence criminelle le soin de fixer une distinction qui, difficile à établir en droit, deviendrait bientôt illusoire en fait. »

D'après plusieurs feuilles radicales, M. Faye, sous-secrétaire d'Etat au ministère

de l'intérieur, dans sa première circulaire aux préfets, leur aurait demandé d'urgence les noms de tous les maires qui ne font pas partie des conseils municipaux et qui refusent de se retirer.

Les journaux radicaux y voient l'indice d'une révocation générale de ces maires et adjoints. Il faudra alors que le maréchal de Mac-Mahon signe la révocation de ceux dont il a jadis signé la nomination.

Voici le texte du projet de loi pour l'emprunt de la ville de Paris :

« Art. 1<sup>er</sup>. La ville de Paris est autorisée à emprunter, au taux maximum de 5 1/2 0/0, une somme de 120 millions, remboursable sur ses revenus en soixante-treize ans, à partir de 1877.

« Le produit de cet emprunt sera affecté au paiement des dépenses énumérées dans le tableau annexé à la présente loi.

« Il sera statué sur le mode de réalisation par décret rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur. Le montant annuel des lots applicables aux obligations sorties à chaque tirage sera fixé à 500,000 fr.

« Art. 2. Les actes susceptibles d'enregistrement auxquels donnera lieu l'emprunt autorisé par la présente loi seront passibles du droit fixe de 4 fr. »

Les « délégués » des ouvriers parisiens pour l'Exposition de Philadelphie ont trouvé très-mauvais que le gouvernement s'ingérât dans le choix des ouvriers qui seraient envoyés à l'Exposition ; ils auraient volontiers accepté la subvention de 100,000 fr., mais à la condition de la distribuer à leur fantaisie. Ils ont donc tenu une réunion dans laquelle a été votée la protestation suivante, que publient les *Droits de l'Homme* :

« La commission du travail, composée des représentants de quarante-quatre corporations ouvrières de Paris ;

« Considérant qu'il importe que les délé-

gués ouvriers visitent l'Exposition de Philadelphie ;

« Que ces délégués ne sauraient remplir utilement leur mission, s'ils ne reçoivent point leur mandat directement de leurs corporations, qui ont seules qualité pour les désigner, leur délivrer des questionnaires et recevoir leur rapport ;

« Que toute mission qui leur serait donnée en dehors de ces conditions leur imprimerait un caractère officiel qui limiterait d'avance le champ de leurs recherches et stériliserait leurs efforts ;

« Que l'expérience des enquêtes officielles tentées aux diverses expositions antérieures a démontré l'inutilité absolue de toute délégation soumise à l'ingérence de l'Etat ;

« Décide qu'elle ne saurait en aucune manière accepter que la mission de ses délégués soit déterminée par le choix d'un ministre. »

D'après certains bruits dont le *Gaulois* s'est fait l'écho, la « commission du travail » aurait été encouragée dans son attitude par la faiblesse du préfet de la Seine, M. Ferdinand Duval, chargé de distribuer le crédit voté par le conseil municipal de Paris, aurait l'intention, si l'on en croit M. Clémenceau, de donner directement à chaque délégué nommé par les corporations une somme de 1,000 fr., sans s'ingérer dans un choix qui « appartient exclusivement aux corporations et syndicats. »

Le fait est grave, mais M. Ferdinand Duval a parfois poussé si loin la condescendance, que nous serions peu surpris de cette nouvelle concession.

## Etranger.

PRUSSE.

Une correspondance de Berlin, 20 mai, annonce l'arrivée dans cette capitale de la femme de Cabrera, accompagnée de son fils. Le jeune Cabrera se destine à l'état mi-

## Feuilleton de l'Echo Saumurois.

### L'APPRENTI.

(Suite et fin.)

VIII.

Plusieurs années s'écoulèrent encore sans que la situation de Frédéric subit de graves modifications.

Son intelligence, qu'il avait continué à appliquer, soit à des études d'art, soit à des travaux plus sérieux, avait pris un développement remarquable ; et notre petit ouvrier, qui, sept ans auparavant, ne connaissait pas une lettre, était maintenant cité comme un des jeunes gens de son âge le plus profondément instruits.

Chaque jour M. Kartmann se félicitait davantage de l'avoir attaché à sa maison ; jamais les fonctions qu'il remplissait ne l'avaient été avec autant de probité et de dévouement : aussi ne voyait-il pas seulement en lui un simple commis ; c'était un ami

de la famille, c'était le compagnon le plus cher de ses fils, leur digne émule.

Les événements qui nous restent à raconter vinrent encore fortifier cette confiance et cette affection, en montrant jusqu'à quel point elles étaient méritées.

Depuis plusieurs mois M. Kartmann paraissait triste, préoccupé, et Frédéric, entre les mains duquel passaient tous les comptes de la maison, commençait à apercevoir un certain embarras financier dans les affaires de son chef.

Bientôt les confidences de celui-ci, les expressions d'inquiétudes qui lui échappaient, les nombreuses réclamations de ses bailleurs de fonds achevèrent d'éclairer Frédéric, et de le convaincre qu'il ne s'agissait point seulement d'une gêne momentanée, mais d'une de ces crises commerciales qui ébranlent les fortunes les plus solides.

Le moment ne tarda pas à venir où M. Kartmann lui-même leva ses derniers doutes.

Il rentra un jour, à l'heure du dîner, encore plus sombre et plus accablé que de coutume.

Quand le repas fut achevé, il pria son fils aîné et Frédéric de passer avec lui dans son cabinet.

— Avant deux mois, leur dit-il, cet établissement ne m'appartiendra plus. Après sa vente, il me restera encore de quoi satisfaire à mes engagements ; si j'attendais plus longtemps, mes créances ne tarderaient pas à dépasser mes valeurs. Les nou-

velles machines de M. Zinberger m'ont complètement ruiné ; ses produits, plus beaux et d'un prix moins élevé que les miens, sont les seuls qui se vendent maintenant. Pendant quelque temps j'ai soutenu la concurrence, quelque ruineuse qu'elle fût pour moi, car j'espérais toujours faire subir des modifications heureuses à mes machines ; mais toutes mes tentatives à cet égard ont été vaines : une lutte plus longue devient impossible. Aussitôt donc que mes livres seront en règle, j'annoncerai la mise en vente de cette manufacture. Il m'est affreux, sans doute, après tant d'années de travail, de voir s'évanouir tous les rêves d'aisance que j'avais formés pour mes enfants ; mais, au milieu de tant d'espérances détruites, je me sens le cœur moins brisé quand je me répète que toutes mes dettes seront acquittées, et que ma famille et moi aurons seuls à souffrir de ce désastre.

Quant à toi, Frédéric, ajouta-t-il en tendant la main au jeune homme, tu ne cesseras point, je l'espère, d'être notre ami ; mais, tu le vois, il faut que nous nous séparions. Je ne suis point inquiet de ton avenir, car avec tes talents les emplois ne te manqueront pas ; seulement cette séparation est un chagrin de plus pour moi qui m'étais habitué à te considérer comme un troisième fils.

— Je vous quitterai, monsieur, dit Frédéric d'une voix triste mais ferme, quand je serai convaincu que je vous suis inutile ; mais j'espère que ce jour

n'arrivera pas sitôt. Songeons à vous, monsieur : peut-être le danger qui vous menace n'est-il point aussi imminent que vous le supposez. Ma jeunesse me rend encore bien inexpérimenté dans les affaires ; cependant, si j'osais vous donner un conseil, je vous dirais de ne point trop vous hâter dans vos déterminations, car pour quiconque regarde longtemps et attentivement, le remède est bien souvent à côté du mal.

— Je crois qu'il n'y en a aucun pour moi, reprit M. Kartmann en secouant tristement la tête ; tous deux, du reste, vous jugerez mieux cette question quand vous aurez vu mes livres particuliers ; eux seuls peuvent constater ma position.

Et il les ouvrit devant eux.

Frédéric les parcourut avec distraction. La question ne pouvait plus être dans une erreur de chiffres ; il connaissait la grande cause du mal, et songeait déjà aux moyens de le réparer.

Rentré dans sa chambre après avoir pris congé de M. Kartmann, il se jeta tout égaré sur un fauteuil.

— Dans quinze jours, répétait-il, tous les comptes de la maison seront en règle et cet établissement en vente. Quinze jours, mon Dieu ! rien que quinze jours ! Comment, dans un temps si court, résoudre un tel problème, perfectionner des machines de manière à rendre la fabrication moins coûteuse et les produits plus parfaits ? O mon Dieu ! ne m'aban-



4,000 électeurs auraient été empêchés de voter le 20 février.

Plus de mille ! le Patriote lui-même l'a assez répété, sans jamais produire les chiffres. Mais ce n'était qu'un mensonge, et en voici la preuve.

Au 20 février, dit le Patriote, il y avait à Angers 10,520 électeurs inscrits; Au 21 mai, il y en a eu 10,845; Différence : 325.

Ce n'est ni plus de mille, ni même mille; c'est trois cent vingt-cinq. Mais encore, ces trois cent vingt-cinq, que l'on a pu inscrire en 1876, devaient-ils être inscrits en 1875? Ce n'est pas probable; car, à cette époque, ou ils n'avaient pas 21 ans, ou ils n'avaient pas 6 mois de domicile.

Ajoutons, pour être exact, que cette augmentation de 325 inscrits se trouverait singulièrement réduite, si l'on avait pris la liste de 1876 un an après sa confection, comme on a pris celle de 1875, quand on votait le 20 février 1876. Dans le cours d'une année, le nombre des décédés, qu'il faut rayer de la liste électorale, ne monte guère à moins de 200 ou 250 pour les deux cantons.

Il suit de là, mathématiquement, chiffres en mains, qu'entre les deux listes il n'y a pas, on en peut faire la gageure, 100 inscriptions de différence.

Où sont donc les plus de mille que l'on a empêchés de voter? On sait qu'au scrutin de ballottage du 21 mai, M. Fairé a obtenu près de 4,000 voix de plus qu'au 20 février.

L'exposition des Beaux-Arts de Paris, un Angevin, M. Tournoux, a obtenu une 3<sup>e</sup> médaille pour sa statue, *Mercurius inventant le Caducée*. M. Tournoux n'a que 23 ans.

Le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc vient de rendre un arrêt important qui range les officiers de l'armée territoriale parmi les agents de l'autorité publique, « agents de l'ordre le plus élevé, puisqu'ils font partie de l'armée chargée de la défense de la patrie, » et punit de la prison et de l'amende les injures proférées contre eux.

Nous lisons dans le *Phare de la Loire* que l'habile aéronaute, M. Eugène Godard, doit faire une ascension, dimanche prochain, à Angers, avec son ballon *l'Espace*.

Le *Mémorial des Deux-Sèvres* annonce qu'il ouvre une souscription dans ses colonnes pour élever un monument à la mémoire de M. Ricard.

Le conseil municipal, sur la proposition de M. le maire, a décidé que deux rues de Niort porteraient les noms de Baugier et Ricard.

En conséquence, la rue du Port deviendra la rue Baugier et la rue du Minage prendra la dénomination de rue Ricard.

L'Officiel, à l'aide des renseignements recueillis par les ingénieurs du corps des mines, vient de publier les résultats de la production annuelle des mines, de combustible minéral et des usines à fer, en 1875.

Voici les résultats de cette production en Maine-et-Loire, dans la Sarthe et la Mayenne:

Maine-et-Loire a produit 497,391 quintaux métriques d'anthracite. La Sarthe a produit 261,578 quintaux métriques d'anthracite, 17,829 quintaux métriques de fonte aux deux combustibles, 4,824 quintaux métriques de fer au combustible végétal. La Mayenne a produit 976,232 quintaux métriques d'anthracite, 41,720 quintaux métriques de houille maigre à longue flamme, 21,030 quintaux métriques de fonte aux deux combustibles, 274 quintaux métriques de fer au combustible végétal.

M. Teisserenc de Bort, ministre de l'agriculture et du commerce, vient de mettre à l'étude une question de haut intérêt pour la santé publique. Voici dans quelles circonstances:

Une épidémie qui s'est déclarée, au mois de février dernier, dans un village d'Angleterre du nom d'Eagly, aux environs de Bolton, dans le comté de Lancastre, a été attribuée à l'usage du lait non cuit provenant des vaches affectées de la fièvre aphteuse,

vulgairement désignée en France sous le nom de *cocotte*, et que les Anglais appellent *foot and mouth disease*.

Sur ces entrefaites, un vétérinaire du département du Nord a rédigé une note sur des faits observés dans sa circonscription et dans laquelle la contagion de cette maladie à l'espèce humaine est affirmée de la manière la plus positive.

Cependant, la transmissibilité de la fièvre aphteuse à l'homme est généralement contestée: beaucoup de médecins et de vétérinaires soutiennent que l'on peut, sans inconvénient, faire usage du lait et de la viande des bêtes malades.

Dans ces circonstances, le ministre demande aux principaux vétérinaires la relation des faits qu'ils ont été à même d'observer.

Afin de faciliter le dépouillement des renseignements recueillis, il a fait préparer un questionnaire qui sera adressé aux principaux vétérinaires de chaque département par l'entremise du préfet.

On écrit des Sables-d'Olonne: L'ostréiculture fait aux Sables-d'Olonne de grands progrès. Pendant la campagne de 1874-1875, les entrées dans les parcs et claires avaient été de 645,000 et les sorties de 390,000; pendant la dernière campagne, l'accroissement a été considérable, 6,600,000 huîtres sont entrées et un million en est sorti.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Les huîtres sont élevées et engraisées dans le bassin des chasses du port des Sables, dont le sol est argileux; en peu de mois, elles y acquièrent une croissance réellement étonnante et un goût des plus délicats; le naissain ne s'y produit pas.

On comprend facilement avec quel empressement les concessions sont recherchées; on vient d'en accorder de nouvelles; à peine reste-t-il quelques parcelles disponibles dans ce terrain privilégié.

BAINS DE MER DES SABLES-D'OLONNE.

Inauguration du Casino, par invitation spéciale, le samedi 1<sup>er</sup> juillet 1876. Concert, bal d'enfants, feu d'artifice, retraite aux flambeaux, grand bal, rafraichissements, buffet, etc.

Dimanche 2 juillet, ouverture des salons du Casino, fête musicale avec les concours des Sociétés philharmoniques de la Roche et des Sables. Jeux divers, mâts de cocagne, tournois. Concert, représentation de gala.

Tous les jours, bals, concerts, représentations dramatiques, jeux de courses, jeux divers.

Tous les dimanches, grandes fêtes, courses, régates, feux d'artifice, etc.

Agence gratuite de location et de renseignements.

Ecrire ou s'adresser au directeur du Casino, pour toute location de chambres ou appartements en ville.

Procédé pour prendre l'empreinte des plantes.

Nous voici à l'époque de l'année où les amateurs de botanique enrichissent leur herbier. Indiquons brièvement un très-joli procédé que vient de faire connaître M. Bertot pour prendre l'empreinte des plantes.

On huile légèrement et d'un seul côté une feuille de papier. On la plie en quatre, de façon que la partie huilée reste à l'intérieur; on dépose la plante dont on veut l'empreinte dans le dernier pli; la matière grasse aura filtré assez à travers les pores pour qu'il s'en trouve au revers du papier. Par la seule pression de la main on charge le végétal d'une très-petite quantité d'huile. L'empreinte est prête à obtenir.

La plante ayant reçu le corps gras des deux côtés, on peut donner deux épreuves à la fois. On la place, par conséquent, entre deux feuilles de papier. On comprime légèrement avec la main posée à plat. L'image existe, bien qu'elle soit encore invisible; il n'y a plus qu'à la fixer et la faire apparaître.

Pour cela on saupoudre le papier avec un peu de plombagine, puis on promène celle-ci comme s'il s'agissait de sable de l'écriture. Le dessin se relève dans toutes ses parties. On enlève l'excès de plombagine qui pourrait salir le papier en promenant sur la surface un peu de cendre ou mieux de la colophane; ces substances respectent les traits du dessin et emportent avec elles la plombagine.

L'empreinte s'effacerait facilement si l'on opérait seulement ainsi; pour fixer l'épreuve il est préférable de mêler à la plombagine de la résine: 50 0/0 en poids de colophane. On expose ensuite à une chaleur modérée, soit devant un foyer, soit en appliquant au verso un fer chaud jusqu'à ce que la résine fonde. Le noir et la colophane s'agglutinent, et l'impression prend de la consistance.

Au lieu de plombagine, on peut se servir de poudres colorées, de pastels broyés. On arrive ainsi à imiter les teintes naturelles des végétaux en répartissant les couleurs aux places convenables. Avec un peu d'habitude on obtient des effets très-satisfaisants. C'est un délassement agréable et utile, permettant de se procurer sans frais les empreintes fidèles des plantes cueillies pendant la promenade. Il est facile de collectionner ainsi toute la flore d'une contrée dans un album qui peut très-bien tenir sa place sur la table du salon.

### Faits divers.

Accueilli en France par des actes d'adhésion et des témoignages d'encouragement considérables, le projet de l'établissement d'un chemin de fer à ciel ouvert au détroit de la Manche n'obtient pas moins de succès à l'étranger.

Nous apprenons que de beaucoup de points de l'Europe sont déjà venues des communications affirmant tout l'intérêt que prennent les peuples étrangers aux études scientifiques préparatoires, et par conséquent au succès du projet lui-même.

Le nombre des crimes sur les enfants s'augmente d'une manière épouvantable. L'autre jour encore, près de Lyon, à Venissieux, une petite fille de neuf ans a été trouvée assassinée.

Un individu a été arrêté. Le père de la petite fille est devenu fou de douleur.

Un singulier cas de léthargie vient de se produire à Neuilly.

Une jeune femme en couches succombait après trois jours de maladie; la déclaration est faite à la mairie et l'heure de l'enterrement est fixée. Douze heures après, la morte se réveille.

Joie du mari et des parents; mais, hélas! la pauvre femme n'a repris l'usage de ses sens que pour un court instant. Elle entend ce qui se dit, elle comprend; mais ses yeux seuls parlent encore; on se multiplie autour d'elle, les médecins ont recours à tous les moyens connus pour combattre le mal: vains efforts! Au bout de trois mortelles heures d'espérance, la malheureuse a refermé les yeux, et cette fois pour ne plus les rouvrir. Ses obsèques ont eu lieu au milieu d'une grande affluence d'amis et de voisins.

Les amateurs de la crémation ne perdent pas l'espoir de faire triompher leurs doctrines, au contraire; ils les propagent tant qu'ils peuvent, et qui sait! peut-être un jour ou l'autre atteindront-ils le succès.

Ainsi, il y aura, le 6 et le 7 juin prochain, un congrès auquel sont convoqués, par la société de crémation, l'Urne, toutes les sociétés européennes.

Il y aura une séance publique et une séance à huis-clos, puis, ô bonheur! on fera des expériences auxquelles se prêteront des cadavres de bonne volonté.

L'idée semble faire son chemin; il y a, à La Haye, une société qui compte 4,300 membres, d'autres sociétés existent à Berlin, à Dresde, à Breslau, à Brême, à Hambourg, à Leipzig et à Gotha.

Lors du prochain Congrès, on proposera la fondation d'une société par actions qui se chargera de fournir les appareils nécessaires à l'incinération des corps.

Le *Courrier du Nord* raconte l'histoire suivante qui serait arrivée dans une maison de campagne, près de Saint-Amand. Depuis quelque temps, M<sup>me</sup> D... s'apercevait de vols assez nombreux de bijoux et de dentelles qui se faisaient chez elle.

La fidélité de ses gens était éprouvée, les malfaiteurs ne pouvaient guère s'introduire du dehors; on commençait à parler des êtres

suraturels qui se plaisent à tourmenter les humains.

Sur ces entrefaites arrive à la maison le fils de cette dame, jeune officier de retour d'Afrique; on lui raconte ce qui se passe; l'officier promet d'avoir raison des voleurs, qu'ils viennent de ce monde ou d'un autre. Il prend un pistolet et se place le soir à l'entrée d'un long corridor qui dessert toute la maison. Jusqu'à une heure du matin, il reste solitaire et n'entend rien; mais bientôt une ombre apparaît dans le fond du couloir.

L'officier arme son pistolet et fait feu. Heureusement le coup ne part pas. Mais, à la lueur produite par l'explosion de la capsule, le jeune officier a reconnu sa mère et se lance à son secours.

Le mystère est alors expliqué: c'était M<sup>me</sup> D... elle-même qui, étant somnambule, enlevait de son appartement tout ce qu'il y avait de plus précieux et le portait dans une armoire du corridor, où tous les objets disparus ont été retrouvés.

Ce n'est pas le premier fait de cette nature que la presse ait à signaler.

Une scène d'examen: Un professeur d'histoire demande au candidat, fils du préfet de la ville: « Quel est le père des fils d'Adam? » L'autre reste coi.

Il revient chez son père qui le gourmande d'importance et lui dit: « Petit malheureux! c'est comme si on t'avait demandé quel est le père du fils du préfet? C'est le préfet, parle! » Trois mois après, le candidat se retrouve en face du même examinateur. — « Eh bien, savez-vous maintenant quel est le père des fils d'Adam? — Oui, monsieur, c'est le préfet! »

Dernières Nouvelles.

D'après une dépêche de Constantinople de l'Agence Maclean, une révolution aurait éclaté à Constantinople, le gouvernement serait renversé et le sultan aurait pris la fuite.

L'Agence Havas confirme cette nouvelle.

Constantinople, 30 mai. Devant le vœu unanime de toute la population, Abdul-Aziz-Khan a été détrôné aujourd'hui, et Sa Majesté Mourad V, héritier présomptif du trône impérial et fils aîné de Abdul-Medjid, a été proclamé sultan.

Toutes les ambassades de la Sublime-Porte à l'étranger ont reçu, signé par Ruchdi-Pacha, le grand-vizir actuel, un télégramme identique au précédent. Le nouveau sultan est né le 20 septembre 1840.

On s'attend à un ministère nouveau, composé de Midhat-Pacha comme grand-vizir, de Khalil-Cherif-Pacha comme ministre des affaires étrangères, et de Sadik-Pacha comme ministre des finances.

On sait que les sofas, qui sont les auteurs de la révolution qui vient de s'accomplir, prenaient leur mot d'ordre chez Midhat-Pacha. Sur la proclamation de Mourad Effendi comme sultan, les Consolidés ont monté à 15 piastres. Ils étaient restés à 11 10/40 hier soir. (Agence Havas.)

La nouvelle de la déposition du sultan cause à Versailles une vive sensation parmi nos hommes politiques.

Le nouveau sultan et son premier ministre passent pour partisans de réformes intérieures, mais pour hostiles aux conseils de l'Europe.

Le nouveau sultan parle français; c'est le premier des successeurs de Mahomet qui ait su notre langue.

Le bruit court que le gouvernement rassemblera les forces navales nécessaires à Toulon et à Hyères pour être prêt à tout événement en Orient, et qu'il enverra seulement des forces suffisantes pour veiller sur les événements possibles, mais sans engager à l'excès la responsabilité éventuelle de la France.

La décision de la commission qui accorde l'autorisation de poursuites contre M. Rouvier a été prise par dix voix contre une.

Pour les articles non signés: P. GODER.

Librairie GRASSET, rue Saint-Jean.

**ÉLOGE FUNÈBRE**

**M. l'abbé Élie CESBRON,**

Curé de Saint-Pierre de Saumur, chanoine honoraire de la cathédrale d'Angers, supérieur des Dames de la Charité du Sacré-Cœur de la Salle-de-Vihiers,

PAR M. L'ABBÉ PICHERIT,  
Chanoine de la Cathédrale.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'UNIVERS ILLUSTRÉ (à la Librairie Nouvelle, boulevard des Italiens, 15, Paris):

Texte: Courrier de Paris, par Géroline. — Bulletin, par X. Dachères. — Le Salon de 1876 (troisième article), par Une Inconnue. — Les funérailles de Michelet, par Simon de Vandières. — Exposition universelle de Philadelphie: constructions dans le parc de Fairmount, par Charles Murato. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — Le faubourg de Pera, à Constantinople, par H. V. — Un dépôt d'animaux sauvages, à Londres, par R. Bryon. — Mon oncle Silas, par S. Le Fanu (suite). — La rade de Madras, par Ernest Herbaud. — Courrier du Sport, par R. de Lifford. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par M<sup>me</sup> Iza de Cérygny. — Echecs.

Gravures: Salon de 1876: Après la Tempête, groupe par M<sup>lle</sup> Sarah Bernhardt. — Exposition

universelle de Philadelphie: constructions dans le parc de Fairmount (huit gravures). — Constantinople: la grande rue du faubourg de Pera. — Funérailles de J. Michelet: départ du cortège de la rue d'Assas, le cimetière du Père-Lachaise. — Salonique: arrivée des commissaires français et allemands chargés de l'enquête sur l'assassinat des consuls. — Un dépôt d'animaux sauvages, à Londres. — Embarcation franchissant les brisants de la rade de Madras. — Expédition du lieutenant Cameron dans l'Afrique centrale (deux gravures). — Rébus.

**Quelque chose d'intéressant!**

L'annonce de fortune de Samuel Heckscher senr, à Hambourg, qui se trouve dans le numéro d'aujourd'hui de notre gazette, est bien intéressante. Cette maison s'est acquise une si bonne réputation par le paiement prompt et discret des montants gagnés ici et dans les environs, que nous prions tous nos lecteurs de faire attention à son insertion de ce jour.

**Refusez toute contrefaçon.** — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en com-

battant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, névroses, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 65,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218: le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 48,744: le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, En boîtes de 4, 7 et 60

francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr., de 576 tasses, 60 fr.; ou en boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; à Paris, chez M. DRARD, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, Paris. (51)

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'hiver.**

Départs de Saumur pour Poitiers:  
6 heures 20 minutes du matin.  
11 — 30 — — — — —  
1 — 45 — — — — —  
7 — 40 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:  
5 heures 35 minutes du matin.  
10 — 45 — — — — —  
12 — 30 — — — — — du soir.  
6 — 20 — — — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 MAI 1876.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre...	67	85	70	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	725			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	695	3	75
4 1/2 % jouiss. septembre...	97		50	Crédit Mobilier...	153	50	10	Crédit Mobilier esp., 1. juillet.	537	50	3
5 % jouiss. novembre...	105		75	Crédit foncier d'Autriche...	450			Société autrichienne, j. janv.	540		7
Obligations du Trésor, t. payé.	185			Charentes, 400 fr. p. j. août.	432	50	10	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	288			Est, jouissance nov.	590			Orléans...	343	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	490	6	25	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	965			Paris-Lyon-Méditerranée...	333	50	
— 1865, 4 %	302	50	2	Midi, jouissance juillet.	745		50	Est...	321		
— 1869, 3 %	368		3	Nord, jouissance juillet.	1250		10	Nord...	326		
— 1871, 3 %	347			Orléans, jouissance octobre.	998	75	3	Ouest...	330		
— 1875, 4 %	473	75	35	Ouest, jouissance juillet, 65.	635			Midi...	330		
Banque de France, j. juillet.	3640		40	Vendée, 250 fr. p. j. j. juill.				Deux-Charentes...	299		
Comptoir d'escompte, j. août.	630			Compagnie parisienne du Gaz.	1202	50	12	Vendée...	251		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	335		5	Société Immobilière, j. janv.	15			Canal de Suez...	523	50	
Crédit Foncier colonial, 250 f.	340			C. gén. Transatlantique, j. juill.	330		50				
Crédit foncier, act. 500 f. 250 p.	675		27								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 1<sup>er</sup> mai 1876).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — — — — (arrêt à Angers)  
9 — 1 — — — — — omnibus-mixte.  
1 — 37 — — — — — soir, omnibus-mixte.  
4 — 10 — — — — — express.  
7 — 17 — — — — — omnibus.  
10 — 37 — — — — — omnibus-mixte.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.  
9 — 30 — — — — — omnibus.  
9 — 41 — — — — — express.  
12 — 38 — — — — — omnibus-mixte.  
4 — 44 — — — — — soir, omnibus-mixte.  
10 — 38 — — — — — omnibus-mixte.  
10 — 38 — — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 4 h. 45.

Suivant acte sous signatures privées, fait en quatre originaux, à Paris, le 2 mai 1876, enregistré à Saumur, le 31 mai 1876, folio 148, recto, case 1, par M. Cuinat, qui a perçu les droits,

La société formée entre M. Jean Fuzellier, constructeur-mécanicien, chevalier de la Légion d'Honneur, demeurant à la Croix-Verte, commune de Saint-Lambert-des-Levés, et M. le comte Alexandre de Patras de Campaigno, propriétaire, demeurant à Toulouse, en nom collectif à l'égard de M. Fuzellier et en commandite seulement à l'égard de M. de Campaigno, pour la fabrication des fers à cheval par la compression mécanique, et qui devait expirer le 1<sup>er</sup> mars 1883, suivant acte sous signatures privées, fait double à Saumur et à Toulouse, les 27 février et 1<sup>er</sup> mars 1874, enregistré, modifié par acte sous signatures privées, en date des 18 et 19 août 1875, enregistré,

A été dissoute à compter du 2 mai 1876.

M. Fuzellier a été chargé à forfait de la liquidation de la société, avec les pouvoirs les plus étendus pour toucher toutes les sommes pouvant être dues à ladite société.

Le 31 mai 1876, deux des originaux dudit acte de dissolution de société ont été déposés: l'un au greffe du tribunal de commerce de Saumur et l'autre au greffe de la justice de paix du canton nord-ouest de la même ville.

Pour extrait:  
(242) FUZELLIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

**FAILLITE NOËL.**

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 29 mai 1876, le sieur Noël, Pierre-Ernest, marchand de vins en gros, demeurant à Saint-Florent, près Saumur, a été déclaré en état de faillite, ouverte provisoirement à la date du 1<sup>er</sup> avril 1876. M. Charles Jagot, négociant à Saumur, a été nommé juge-commissaire pour liquider les opérations de cette faillite, et M. Doussain, expert-comptable à Saumur, syndic provisoire.

Le greffier,  
(244) L. BONNEAU.

**A CÉDER**  
Pour la Saint-Jean prochaine,

**COMMERCE D'ÉPICERIE**  
S'adresser à M<sup>me</sup> veuve BOUCHARD, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Etude de M<sup>e</sup> COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

**A LOUER**  
Pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> novembre 1876,

**UNE MAISON**  
Au bourg des Rosiers, ayant vue sur la Loire;

Grand jardin clos de murs et écurie; le tout en un tenant.  
S'adresser à M<sup>e</sup> COURTOIS, notaire.

**A CÉDER**  
De suite et à de très-bonnes conditions,

**UNE BONNE ÉTUDE D'HUISSIER**  
A Sablé-sur-Sarthe (Sarthe).  
S'adresser à M. BONNIN, à Saumur.

UNE DAME VEUVE, ayant déjà l'expérience des malades, s'offre, comme **garde-malade**, aux personnes qui peuvent avoir besoin de ses services.  
S'adresser au bureau du journal.

**LUNETTES PINCE-NEZ.**  
L'Agence du Commerce de Trouville-sur-Mer est la seule maison, pour tout l'Ouest, qui a le dépôt des Lunettes Cristal de Bohême, de Roche, du Rhin, et qui expédie franco la quantité pour choisir, comme sur place.

Ces cristaux, étant les plus doux, conservent la vue, et, en quelques années, on peut se passer de lunettes.  
Adresser 25 cent. pour recevoir le catalogue. (244)

**RIELLANT**  
DENTISTE  
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire.  
S'adresser au bureau du journal.

Sous presse, pour paraître prochainement:

**LE LIVRE UNIQUE DES FIDÈLES**

Par l'abbé PEYRE.

**Sanctification du jour, de la semaine, du mois, de l'année et de la vie entière**, telle est la division de ce volume qui, en mille pages, renfermera le strict nécessaire pour le plus grand nombre des fidèles.

Prières du matin et du soir, Méditation, Examen, Chapelet, Indulgences, Exercice pour chaque jour de la semaine, Ordinaire de la Messe, Vêpres, Complies, Saluts, dévotions de chaque mois, Offices de tous les dimanches et principales fêtes, avec une courte instruction, office de Noël, de la Semaine-Sainte, Vêpres et Messes des morts, Vies de tous les Saints du Calendrier romain; Baptême, Confirmation, Pénitence, Bucharistie, Ordre, Mariage et Extrême-Onction.

Ce livre, qu'on pourrait appeler le *totum* des fidèles, est à la fois un paroissien, un formulaire de prières, un livre de méditation, un rituel, un sermonnaire, une vie des saints, et *dispense de tout autre livre de piété*.

Prix franco: broché, 5 fr.; relié basane, 6 fr.

Il sera accordé sur les prix établis 25 pour cent de remise aux mille premiers souscripteurs, et le 13<sup>e</sup> gratis.

S'adresser à l'abbé PEYRE, chapelain au château de Célefran, par Coursan (Aude).

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Saumur, imprimerie de P. GODET.